



Lumière sur mairies brunes

la chronique trimestrielle de VISA

N° 3 - Mars 2015

Les faits et méfaits des municipalités d'extrême droite sont toujours aussi nombreux que dangereux. A l'approche des élections départementales, VISA publie ce numéro 3 des chroniques pour encore mieux « armer » les militant-es antifascistes afin qu'ils puissent prouver, exemples à l'appui, que la dédramatisation du FN n'est qu'une fumisterie de plus dans son entreprise de communication. Ce nouveau numéro des chroniques revient en introduction sur l'attribution hallucinante du prix de l'élu local de l'année à Steeve Briois. Rendez-vous mi-juillet pour le numéro 4 !

Le 27 janvier 2015, accueilli dans l'Hôtel particulier du Président de l'Assemblée nationale, un jury composé de journalistes a décerné des prix à des responsables politiques. Dans la catégorie « élu local de l'année », le gagnant est Steeve Briois, maire FN d'Hénin-Beaumont. Jusqu'au dernier congrès du parti, fin novembre 2014, il était également secrétaire général de celui-ci. Le maître des lieux, Claude Bartolone, avait cependant préféré s'abstenir, justifiant son absence par des raisons de calendrier : le matin même, il intervenait lors de la commémoration du soixante-dixième anniversaire de la libération des survivants d'Auschwitz. Cette célébration, laissait-il entendre, n'était pas compatible avec la cérémonie qui allait se dérouler. Le jury a justifié sa décision par le fait que ce prix, distinguant un succès d'« implantation locale », ne valait pas adhésion au programme du FN. Encore heureux ... Le mal était cependant fait, entraînant, entre autres, la protestation du syndicat de journalistes CGT-SNJ. Lors de la cérémonie, le parti d'extrême droite a d'ailleurs montré un visage beaucoup moins avenant d'habitude face aux caméras. Au journaliste Gilles Leclerc, président de la chaîne LCP, la députée Marion Maréchal - Le Pen a adressé ces

paroles menaçantes : « *Mais on va vous avoir, mais quand ça va arriver, ça va vraiment vous faire mal* ». La remise de ce prix à ce militant d'extrême droite depuis 25 ans, marque une victoire symbolique pour ce parti utilisant son implantation locale comme d'une prétendue preuve de 'normalité'.

En contraste avec cette victoire, d'autres édiles du même bord ont vu leurs activités couronnées de moins de succès. Deux des onze maires FN sont actuellement sur la sellette.

Maires invalidés ...

Le 25 février 2015, le Conseil d'Etat a confirmé une décision du Tribunal administratif de Nîmes qui avait annulé l'élection de Joris Hébrard, maire du Pontet. Cette annulation résulte de soupçon d'irrégularités portant sur des « *différences significatives* » entre les signatures d'émargement au premier et au second tour. Or, la différence de voix entre la liste conduite par Joris Hébrard et celle de son adversaire Claude Toutain (UMP) n'avait été, au final, que de sept unités. Ainsi, pour la première fois un maire FN ' cru 2014 ' devra repasser devant les électeurs. Il n'est pas certain que ceux-ci aient apprécié tous les actes et toutes les décisions de sa courte mandature. Comme l'avait noté VISA dans sa précédente chronique, le maire s'était fait augmenter son indemnité de 44 %, avant que cette décision ne soit annulée par le préfet. Dans le même temps, Hébrard mettait fin à la gratuité des cantines scolaires pour les enfants de familles démunies. Le scrutin, organisé dans quelques semaines, montrera si ce bilan sera sanctionné.

Autre maire FN en butte à une sanction, le maire d'Hayange, Fabien Engelmann. Celui-ci risque de perdre son mandat en raison d'une peine d'inéligibilité d'un an infligée par le Tribunal administratif de Strasbourg, le 19 décembre 2014, en raison d'irrégularités concernant le financement de sa campagne. En toile de fond, un vif conflit oppose Engelmann à son ancienne première adjointe (et ancienne mandataire financière pendant la campagne), Marie De Silva. Le maire ayant fait appel, le Conseil d'Etat doit se prononcer sur ce dossier. Si le jugement est confirmé, ce sera toutefois au Conseil municipal d'élire un(e) nouveau maire. En attendant, l'équipe, arrivée il y a tout juste un an, se présente en bien mauvais état. Elle a été partiellement déstructurée par les dissensions internes provoquées, notamment, par la direction autoritaire de celui que ' Le Monde ' avait appelé, en septembre 2014, « *le tyran de Lorraine* ». Le 27 octobre dernier, celui-ci a fait retirer leurs attributions à deux anciens adjoints « *tombés en dissidence* », Marie Da Silva et Patrice Hainy, qui ont, par la suite, publiquement déchiré leurs cartes d'adhérents du FN. Depuis quelques mois, les médias n'invoquent d'ailleurs plus guère la mairie de Hayange que pour parler des querelles intestines ou encore de l'action en justice introduite, en février 2015, par l'artiste Alain Mila. Ce dernier réclame 10 000 € de dommages et intérêts pour la dénaturation d'une de ses œuvres, une fontaine que la mairie avait fait repeindre sans demander l'avis de l'auteur. Aujourd'hui, la municipalité de Hayange ne figure plus parmi les ' exemples de gestion ' mis en avant par le FN, et Fabien Engelmann, ancien « *conseiller au dialogue social* » de Marine Le Pen, a perdu toutes ses fonctions nationales au dernier congrès.

D'autres actions devant les tribunaux ont tenté de d'invalidier l'élection de certains maires FN, comme à Mantes-la-Ville et à Villers-Cotterêts. Mais elles n'ont pas abouti. Concernant Mantes-la-Jolie, le Tribunal administratif de Versailles a rejeté, début novembre 2014, le recours déposé par le PS local en avril de la même année, recours motivé par des différences de signature sur les listes d'émargement du premier et du second tour.

... ou démissionnaires

Au Luc (Var), le maire Philippe de la Grange, a démissionné le 6 février 2015, officiellement « *pour des raisons de santé* ». Il a été remplacé par Patricia Zirilli, dont l'engagement en politique est très récent. Elle a déclaré vouloir s'inscrire « *dans la continuité de l'action de Philippe de la Grange* ». Ce dernier laisse un souvenir mitigé dans sa commune, sa première action ayant consisté à faire augmenter sa propre indemnité de 15 %, en avril 2014.

Autoritarisme

A Mantes-la-Ville (Yvelines), le maire Cyril Nauth a annoncé le 9 mars dernier qu'il retirait à la Ligue des droits de l'Homme (LDH) le local municipal gratuitement mis à disposition depuis une vingtaine d'années. Le maire a déclaré à l'AFP qu'il n'allait pas renouveler la convention, arrivant à échéance fin mars, justifiant cette décision par le fait que « *la LDH ne défend pas l'intérêt général* » et qu'elle était « *très politisée* ». La LDH, fondée en 1898 pour s'opposer à la condamnation du capitaine Alfred Dreyfus, est l'une des plus anciennes associations en France. La municipalité mettra aussi fin à la possibilité d'assurer des permanences juridiques dans le cadre du « Centre de vie sociale » de la ville.

A Villers-Cotterêts, le maire Franck Briffaut, a interdit, en janvier 2015, tous les rassemblements consécutifs aux assassinats de 'Charlie Hebdo'. Il a prétexté ce refus par le fait que « *ces rassemblements sont contraires à l'esprit de Vigipirate* ». La mairie s'est contentée de faire « *sonner les cloches en hommage aux victimes* », et d'ouvrir un registre de condoléances.

Au Pontet, le site de la mairie a été utilisé, en novembre 2014, pour publier un communiqué violent ouvertement la vie privée d'une élue municipale. Ce communiqué affirmait que la conseillère municipale Magali Ceci, « *entrée en dissidence* », l'était en raison d'un prétendu soutien amoureux à un élu d'opposition, Alexandre Quet (UDI).

A Fréjus, la municipalité a fait évacuer le 9 novembre un stand du Parti de gauche établi sur un marché alors que celui-ci faisait signer une pétition pour une votation sur la révocabilité des élu-e-s. Toujours à Fréjus, la mairie FN a décidé de supprimer plusieurs quotidiens de la bibliothèque municipale, réduisant ainsi le pluralisme d'idées. L'abonnement à 'Libération' a été résilié fin décembre 2014. Comme pour 'compenser', la mairie a alors expliqué qu'elle allait aussi résilier celui du 'Figaro' fin avril 2015. Elle a déclaré ne garder que le quotidien local 'Var Matin', ainsi que le journal 'Le Monde' (en tant que « *quotidien de référence* » !). Selon la mairie, il ne s'agit pas d'une décision politique, mais d'une mesure d'économie. La mairie de Fréjus s'est aussi illustrée par la distribution, dans les établissements scolaires, d'un questionnaire à des mineur-e-s, comportant des questions incompatibles avec le respect du droit à la vie privée. Selon les informations fournies par la LDH, ce questionnaire demandait aux mineur-e-s s'ils vivaient « *avec papa ou maman* » ou bien avec d'autres personnes ou encore s'ils portaient en famille en France ou à l'étranger.

Le comble est sans doute atteint, en matière de méthode autoritaire, avec le comportement du maire de Béziers, Robert Ménard. Ce dernier n'a pas seulement décidé de doter 'sa' police municipale d'armes à feu, à partir du 1er février 2015, il en a aussi lancé une campagne d'affichage, au goût fort douteux, pour se vanter de cet exploit sous le titre martial : « *La police municipale de Béziers a un nouveau meilleur ami* », avec la photo d'un pistolet 7.65 automatique. Le 11 février 2015, le

ministre de l'Intérieur a publié un communiqué dénonçant « *la tonalité délibérément provocatrice de la campagne initiée par le maire de Béziers* ».

A Hénin-Beaumont, ville où la gestion municipale du FN se veut relativement consensuelle, l'équipe autour de l'ancien secrétaire général du parti, Steeve Briois, se sachant particulièrement observée, les mesures à visée sécuritaire se veulent cependant aussi spectaculaires. Le 2 février 2015, la municipalité a ainsi fait ériger un mur dans le quartier de Bord-des-Eaux, empêchant tout passage de véhicule, soi-disant pour « *décourager les voleurs* », suite à un certain nombre de cambriolages. Les habitant-e-s se montrent assez partagés sur cette mesure plus spectaculaire qu'efficace. Une riveraine a ainsi déclaré au journal 'La Voix du Nord' : « *Maintenant, pour aller chercher (m)es enfants, ça me prend dix minutes au lieu d'une minute* ».

Actes idéologiques

Le samedi 14 mars 2015, Robert Ménard entend débaptiser solennellement la rue « rue du 19 mars 1962 » (commémorant la fin de la guerre d'Algérie) pour le remplacer par celui de "Denoix de Saint-Marc", défenseur inconditionnel de l'Algérie française et participant au 'putsch des généraux' du 21 avril 1961. Faut-il rappeler que l'histoire familiale de Robert Ménard est marquée par l'engagement de son père auprès de l'OAS ?

Le maire de Villers-Cotterêts, Franck Briffaut, s'est opposé (en sa qualité de conseiller régional) à la réhabilitation des déserteurs de la Première guerre mondiale, fusillés pour s'être opposés à la boucherie de 1914-1918 ou pour avoir cherché à s'y soustraire. Le 20 octobre 2014, il a déclaré que « *ces fusillés ne l'étaient pas tous pour l'exemple !* ». Après avoir fait scandale par son refus, le 10 mai dernier, de célébrer officiellement le jour anniversaire de l'abolition de l'esclavage, ce même maire n'entend toujours pas mettre en avant la mémoire du système esclavagiste et de sa suppression. Toutefois, le 4 février 2015, la mairie a organisé une commémoration de la mort du général Thomas Alexandre Dumas, père de l'écrivain Alexandre Dumas et premier général noir de l'armée française, né esclave en 1762 à Haïti et décédé en février 1806 à Villers-Cotterêts. Si un hommage au général Dumas était bien organisé par la mairie, il l'a été sans mentionner le passé esclavagiste de la France.

Racisme et discrimination

En matière d'attitudes racistes et de discriminations, les mairies FN sont évidemment à la pointe, toutefois dans les limites de ce que leur permet la Loi. Leurs attributions légales ne les autorisent pas, en effet, à mettre en œuvre ouvertement une politique se réclamant de la « *préférence nationale* » (le noyau dur du programme du FN, désormais renommée « *priorité nationale* ») bien que certaines décisions municipales y ressemblent fort.

Ainsi, la mairie du 7e secteur de Marseille, dirigée par Stéphane Ravier, a organisé pour les enfants de sa ville un spectacle de Noël, début décembre 2014 ... à la seule condition d'être munie d'une « *carte nationale d'identité* ». Ce maire n'hésite d'ailleurs pas à affirmer, en séance du Conseil municipal (12 février 2015), qu'il existe « *dans cette ville et ce pays un processus de remplacement, de grand remplacement* », reprenant ainsi explicitement le concept de l'écrivain Renaud Camus, condamné en avril 2014 en première instance pour incitation à la haine raciale (pour des propos tenus en 2010 lors d'un congrès organisé par 'Riposte Laïque' et le Bloc identitaire). Renaud Camus est également l'auteur d'un livre qui a dû être retiré par son éditeur, en avril 2010, en raison de

passages antisémites. Marine Le Pen a déclaré, fin 2014, refuser l'utilisation du terme « *grand remplacement* » parce qu'il est marqué par une vision complotiste : il existerait un plan délibéré des élites dirigeantes, visant à chasser les populations blanches et chrétiennes pour y substituer d'autres populations. Pour Stéphane Ravier, ce complot existerait bel et bien car : « *Tous les chiffres officiels sont bidonnés, on nous cache tout. Je pense qu'il y a un processus de grand remplacement par l'immigration massive, les binationaux et même les gens qui ont une triple nationalité ... et pourquoi pas plus !* »

Dans les villes dirigées par le FN, la construction de mosquées ou de salles de prière devient vite un sujet de conflits. A Fréjus, un permis de construire une mosquée dans le quartier de La Gabelle avait été délivré, en 2011. La nouvelle municipalité a pris, dès le 17 novembre, un arrêté interruptif des travaux, sous prétexte que le chantier aurait débuté « *en dehors du délai imparti* ». Un an auparavant, le site raciste 'F de Souche' avait déjà jubilé : « *Le travail de lobbying de la réinfosphère (sic) a porté ses fruits !* », attribuant ainsi à la mouvance communément appelée 'fachosphère' (mais se revendiquant d'une prétendue « *réinformation* »), une future victoire. Toutefois le Tribunal administratif de Toulon a annulé cet arrêté, par une décision du 19 décembre 2014, autorisant ainsi la poursuite des travaux.

A Mantes-la-Ville, où le FN avait fait de l'opposition à la construction d'une salle de prière musulmane un axe central de sa campagne, le maire a promis de continuer d'opposer son refus aux travaux ... quitte à encaisser une condamnation juridique, et à faire payer les contribuables. Depuis son élection, le maire a bloqué la vente du terrain, promise par l'ancienne municipalité. En novembre 2014, la presse locale a cité Nauth : « *Les musulmans bétonnent ? Nous bétonnons juridiquement !* ». 'Le Nouvel Observateur' a révélé que la municipalité avait déjà calculé et budgétisé le coût d'une future condamnation, dans un audit interne daté du 1er septembre 2014 : « *Indemnité suite à la non vente de la salle pour le lieu de culte : 500 K euros en 2015* ». L'affaire est pendante devant le Tribunal administratif de Versailles, qui avait d'abord demandé une conciliation aux parties, rejetée par la mairie.

On comprend aisément que ce n'est pas l'amour de l'artisanat qui a poussé plusieurs municipalités FN (Villers-Cotterêts, Béziers, etc.) à exposer, avant Noël, des crèches dans les mairies. A l'évidence, il s'agissait bel et bien d'affirmer l'idée de « *racines chrétiennes* » éternelles de la France. Dans le cas de la ville de Béziers, le Tribunal administratif de Montpellier a rejeté un recours faisant valoir une atteinte à la laïcité dans un bâtiment public. (D'autres collectivités territoriales, dirigées par la droite et non par l'extrême droite, avaient agi de façon similaire. S'agissant du Conseil général de Vendée, il s'était fait imposer, par le TA de Nantes, d'enlever sa crèche alors que la mairie de Melun a été autorisée, le 22 décembre, à garder la sienne).

A Cogolin (Var), l'adjointe déléguée aux Affaires sociales de la mairie, Régine Rinaudo, déclare dans le magazine municipal « *Cogolin Terre-mer* » (daté de novembre/décembre 2014) : « *Comme nous l'avions annoncé pendant la campagne, nous mettons en place une politique sociale qui intègre la préférence nationale et surtout la 'préférence cogolinoise', plus particulièrement en matière de logements sociaux, pour lesquels il y a beaucoup de demandes* ». Ce qui ne constitue rien d'autre que l'affirmation d'une intention politique qui est, purement et simplement, contraire à la Loi et à la Constitution. Dans ce même numéro du bulletin municipal, la mairie admoneste ouvertement un club de 'futsal' (football en salle), qu'elle avait auparavant cherché à écarter parce

qu'il comportait trop d'enfants d'origine immigrée à son goût. Suite aux critiques émanant du club, le bulletin municipal menace : « *si la propagation de ces accusations persistait, des dispositions seraient prises, pouvant aller jusqu'au refus de salle, cette fois-ci pour de bon* ». Dans le numéro suivant du bulletin « Cogolin Terre-mer », un article fait ouvertement de l'agitation contre le fait que « *la municipalité (a été) contrainte par le procureur de la République de marier une étrangère en situation irrégulière, ayant outragé deux agents publics* ». Il s'agit, en fait, de l'histoire d'un couple franco-marocain que la municipalité FN avait longuement refusé, en toute illégalité, de marier. Seul le procureur de la République, que le maire peut saisir en cas de soupçon, a le pouvoir de s'opposer à la célébration du mariage, et uniquement au cas où il a des raisons fondées de penser qu'il s'agit d'un mariage « blanc ». Ce qui n'était pas le cas ici. La mairie a donc été contrainte d'appliquer la Loi, tout simplement. Toujours dans ce bulletin, la mairie exprime son vif souhait de voir écartées des sorties scolaires des mères de famille portant le foulard. Elle se plaint du fait que dans deux écoles de la ville, les enseignant-e-s et parents d'élèves n'étaient pas d'accord avec une telle mesure d'exclusion, argumentant que « *cela priverait l'école d'accompagnateurs lors de sorties* ». Une mesure d'exclusion qui n'existe pas uniquement dans des mairies FN et qui peut être légalement adoptée par une direction d'école depuis la circulaire gouvernementale du 27 mars 2012.

Mesures de personnels : des choix très marqués

Il n'est pas davantage étonnant de voir que des représentants de la mouvance identitaire, qui exprime son racisme anti immigrés de façon plus dure et moins maquillée que le FN, peuvent se sentir très à l'aise dans certaines municipalités. Le 3 octobre 2014, le maire de Cogolin (Var), Marc-Etienne Lansade, a nommé le co-fondateur du mouvement 'Génération identitaire', Julien Langella, chargé de communication à la mairie. 'Génération identitaire', groupuscule fondé en 2012, fait figure de mouvement de jeunesse aux côtés du Bloc identitaire, lancé en 2003. Langella affirmait alors à la revue 'Les Inrockuptibles' qu'il n'avait « *pas changé ses idées* », suite à son rapprochement avec la municipalité et le maire d'ajouter à ce moment-là : « *Ca ne pose aucun problème, c'est un garçon très gentil.* »... même si ce "gentil garçon" était fiché à la DCRI pour hooliganisme et activisme d'extrême droite. Depuis, Langella a été écarté de la mairie.

Au Pontet, le 6 novembre 2014, c'est l'ancien porte-parole des Jeunesses identitaires (et militant très actif à Nice), Philippe Vardon, qui assiste aux débats du Conseil municipal. Vardon prétend qu'il n'y était que par hasard, s'étant trouvé en déplacement professionnel dans la région. Lors des élections départementales de la fin mars 2015, quatre candidats appartenant au mouvement identitaire local de Vardon, 'Nissa Rebel', figurent sur les listes du FN à Nice.

Mais l'extrême droite est plurielle. A Mantes-la Ville, c'est un catholique traditionaliste, Thomas de Chalard de Thaveau, qui a été nommé directeur de la communication depuis la rentrée 2014. Quelques semaines plus tard, un nouveau chef de la police municipale a été recruté, il s'agit de Luc Bélier, auparavant affecté à Gonesse (Val-d'Oise). Bélier est par ailleurs le délégué Ile-de-France du Syndicat de défense des policiers municipaux (SDPM). Son président, Cédric Michel, a rencontré, le 23 octobre 2014, le maire de Béziers, Robert Ménard. Dans un communiqué publié sur le site du SDPM, il rappelle qu'il avait « *soutenu les projets de sécurité de M. Robert Ménard, pendant la campagne municipale* », et qu'il « *suit la mise en place progressive de celui-ci (sic)* ». Le 4 décembre, le journal 'Le Parisien' précise que Luc Bélier avait « *présenté une candidature spontanée pour venir exercer à Mantes-la-Ville* », et qu'il « *s'apprête à réorganiser sa police municipale* ». Les effectifs de celle-ci sont censés évoluer. 'Le Parisien' précise que la mairie

cherche à embaucher «*un ou deux agents*» supplémentaires pendant toute la durée du mandat. Surtout, la municipalité compte développer la vidéosurveillance, et installer des caméras sur la voie publique à partir de l'été 2015. Auparavant, on avait observé des départs en nombre de personnels employés à la mairie de Mantes-la-Ville. Le 19 septembre 2014, le magazine 'Le Point' avait écrit sur son site : «*En seulement six mois de mandature de Cyril Nauth, ce sont une quinzaine de personnes (sur vingt environ) qui auraient quitté leurs fonctions*».

Dans d'autres municipalités, le FN a surtout recasé ses militants battus aux élections. Ainsi, la mairie du Luc a recruté en octobre 2014 une nouvelle Directrice générale des services, Elisabeth Calou-Laselart. Celle-ci avait été tête de liste du FN à Saint-Cyr-sur-Mer (Var) en mars 2014. Mais dès avant son recrutement officiel, elle disposait déjà de locaux dans la mairie et d'une voiture de fonction, aux frais du contribuable local, à partir de septembre 2014.

Au Pontet (Vaucluse), c'est l'épouse de Philippe Lottiaux, candidat malheureux à la mairie d'Avignon, qui a été engagée pour gérer le bulletin municipal, avec cette particularité qu'elle le gère... depuis Paris, plus précisément depuis les locaux de l'agence de communication 'Anatha', comme l'a précisé le site 'City Local News'.

A Beaucaire (Gard) selon le journal 'L'Humanité' du 27 novembre 2014, «*Julien Sanchez vient (alors) d'embaucher parmi ses réseaux une demi-douzaine de nouvelles recrues. La dernière en date, au poste de chargé de communication de la mairie, le lyonnais Damien Rieu, porte-parole du groupuscule néofasciste Génération identitaire (...). L'ambiance est telle que les deux plus hauts gradés de la police municipale ont démissionné de leur responsabilité. Ils ont été remplacés par un collègue d'une commune voisine. Il est encarté au FN ou très proche*», (selon un) agent municipal anonyme. » Encore un Identitaire, donc, comme à Cogolin ! Précisons que Damien Rieu a été en procès, le 21 janvier 2015 à Lyon, pour incitation à la haine raciale. Ce procès concerne des propos qu'il a tenus dans un reportage diffusé sur la chaîne de télévision locale 'TLM'. Le jugement, dans cette affaire, sera connu le 17 mars 2015.

A Cogolin, Jean-Marc Smadja a été embauché comme «*conseiller spécial chargé de l'urbanisme* ». Il s'agit d'un homme des réseaux de Patrick Balkany. Smadja lui-même a dirigé le Société d'économie mixte d'aménagement de Levallois-Perret (Semarelp), qui a joué un rôle essentiel dans la spéculation immobilière de cette ville, de 2001 à 2008. Marc-Etienne Lansade, actuel maire de Cogolin, avait lui-même résidé dans cette commune de la région parisienne. Il a chargé Smadja de travailler sur la «*reconversion* » d'un terrain municipal de treize hectares, où la mairie souhaite voir pousser des hôtels ou des logements de standing. La revue 'Marianne', qui a consacré un article à Smadja (n° du 5 janvier 2015), résume les choses ainsi : «*Cogolin : Le maire FN embauche un ex du clan Balkany pour 'faire du pognon'* ». Le maire lui-même avait précisé, lors d'une réunion publique, le 26 novembre 2014 : «*Je serai d'une cupidité absolument monstrueuse* ». Autre mesure de personnel ... très particulière : la police municipale de Cogolin a été placée sous les ordres d'un ancien policier, révoqué de la police municipale de Cannes pour «*déviations comportementales* ». Eric Masson, élu premier maire adjoint en mars 2014, était brigadier-chef de la police cannoise. En conflit avec la mairie, il a multiplié les éclats et les incidents. Celui de trop s'était produit en février 2014. Le journal «*Nice Matin* » écrit à ce propos que Masson «*avait surgi furieux dans les bureaux de la Direction des ressources humaines de la mairie et avait effrayé les employées présentes. Traumatisée, une jeune femme enceinte avait même*

été transportée en état de choc au Centre hospitalier de Cannes. » Cet incident a valu à Eric Masson d'être jugé en correctionnelle, le 14 novembre 2014, pour « *menaces de mort et outrages* », au tribunal de Grasse. L'affaire est actuellement en cours d'appel.

Mesures antisociales

En matière sociale, plusieurs des mairies FN ont rendu payants ou plus chers des services rendus aux élèves, dans le cadre de la vie scolaire. A Beaucaire, au Pontet et à Villers-Cotterêts, les tarifs de la cantine ont été substantiellement augmentés. A Hayange, les frais du transport scolaire sont devenus plus chers ; à Mantes-la-Jolie, le périscolaire a été rendu payant. A Cogolin, la mise à disposition gratuite de dictionnaires aux élèves a été supprimée.

A la mairie de Villers-Cotterêts, cette politique est très explicitement assumée. Le 14 février 2015, Franck Briffaut a déclaré qu'il était « *contre la gratuité totale des transports scolaires* » parce que cela constituait, à ses yeux, une « *déresponsabilisation* ». Il s'agit bien d'une prise de position antisociale, même si Briffaut attaque aussi le département « *qui ferme des écoles* » en zone rurale, augmentant ainsi la masse globale du ramassage scolaire.

A Beaucaire (Gard), la publication officielle de la municipalité, 'Beaucaire Magazine' (numéro de février 2015), a ouvertement ciblé les « *parents profiteurs* », leur crime consistant à « *abandonner* » leurs enfants à la cantine scolaire sans paiement préalable. L'éditorial charge ces parents durement, parlant de « *pratiques inadmissibles* » et les menaçant immédiatement d'un « *signalement au procureur de la République* ». Le tout étant justifiant par ce propos moralisateur : « *Les parents honnêtes n'ont pas à payer pour les parents malhonnêtes !* ». Le 2 février 2015, Julien Sanchez déclare ainsi au 'Figaro', justifiant l'arrêt de toutes les subventions à la 'Maison du vivre ensemble', un centre socio-éducatif qui assurait un soutien scolaire aux enfants : « *Si ces personnes ont besoin de soutien parce qu'elles ne parlent pas le français, ce n'est pas mon problème, ce n'est pas à nous de payer !* ». La 'Maison du vivre ensemble', qui accueillait jusque-là une centaine d'enfants en soutien scolaire, a dû fermer ses portes le 28 janvier 2015. Auparavant, un courrier du cabinet du maire avait intimé à tous les personnels l'ordre d'être « *tous dehors* ». Cette mesure a provoqué la colère des habitants du quartier concerné, dont beaucoup ont manifesté à plusieurs reprises. Le maire a refusé de répondre aux questions de journalistes de « Canal + ». La mairie de Beaucaire a aussi lancé une offensive contre les personnels de la municipalité. Le 3 février dernier, le maire a annoncé que le prime de fin d'année, jusqu'ici versée à tous les employé-e-s, allait à l'avenir devenir « *fortement dégressive* » à partir de six jours d'absence dans l'année (sans précision de motif), et totalement supprimée à partir de vingt jours d'absence. Toujours à Beaucaire, Julien Sanchez a fait voter, le 25 février, par sa majorité une disposition qui met ouvertement en cause le temps légal de travail hebdomadaire. Suite à la délibération, le temps de travail est ainsi officiellement porté à 36 heures, 36 minutes et 36 secondes (sic) par semaine. Une mesure qui a une portée symbolique avant tout, et place le maire de Beaucaire décidément en pointe des attaques antisociales.

Une année ne s'est pas encore écoulée depuis l'élection des 15 maires d'extrême droite et la liste de leurs méfaits est déjà bien longue. La vigilance et les mobilisations unitaires des organisations syndicales et des collectifs sont plus que jamais nécessaires pour éclairer les citoyen-nes sur la réalité de l'extrême droite aux affaires !

VISA